



**HAL**  
open science

## Autour des politiques industrielles au Sénégal

Atoumane Diagne

► **To cite this version:**

Atoumane Diagne. Autour des politiques industrielles au Sénégal. [Rapport de recherche] ENSAE. 2014. hal-01351103

**HAL Id: hal-01351103**

**<https://hal.science/hal-01351103>**

Submitted on 2 Aug 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

---

## *Autour des politiques industrielles au Sénégal*

---

Les politiques industrielles menées au sein de l'industrie sénégalaise peuvent être réparties dans le temps. Elles ont commencé depuis l'indépendance et comprennent essentiellement les politiques industrielles d'avant 1986 (avec les politiques de substitution à l'importation et de promotion de la création des PMI), la Nouvelle Politique Industrielle (NPI) de 1986 et la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) à partir de 2004. Le secteur industriel sénégalais a connu aussi des politiques industrielles sous régionales, régionales et internationales.

### 1. Les politiques industrielles d'avant 1986

Depuis l'indépendance, différentes stratégies ont été mises en œuvre pour redynamiser le secteur industriel sénégalais dans le cadre des plans de développement économique. Entre 1961 et 1969, la priorité était la création de grandes entreprises industrielles et la mobilité des capitaux dans le but d'une industrialisation substituant les importations (politique de substitution à l'importation). La période 1969-1973 était marquée par un besoin de développement des petites et moyennes entreprises en appuyant l'initiative privée. Ainsi, la Société Nationale d'Études et de Promotion Industrielle (SONEPI) et le fonds de participation et de garantie du système bancaire furent créés. En 1974, le secteur industriel sénégalais fit l'objet de la création de la Zone Franche Industrielle de Dakar (ZPID). Cette dernière devait favoriser entre autres, la création d'emploi et l'essor technologique. Le plan de stabilisation et le Plan de Redressement Économique et Financier (PREF) sont élaborés par le gouvernement de l'époque (1978-1979). Dans ce même ordre d'idée, le concept de filière fut utilisé pour la première fois dans le but de densifier le tissu industriel. Pourtant, la situation économique et sociale du Sénégal était critique après ces différentes politiques menées. Le taux de croissance de la production industrielle a ralenti, passant de 8,1% à 0,3% entre 1981 et 1985 (Source : ANSD). L'industrie connaît ainsi des contreperformances impliquant une nouvelle politique du secteur.

### 2. La Nouvelle Politique Industrielle (NPI)

Les difficultés du secteur industriel dans les années 1980 ont incité la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Industrielle (NPI). C'est ainsi qu'en 1986 la NPI fut élaborée par le gouvernement dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Cette NPI visait trois objectifs : améliorer la compétitivité du secteur industriel, développer les activités

industrielles à forte valeur ajoutée et densifier le tissu industriel. La mise en œuvre de cette nouvelle politique consistait à la rationalisation de la protection des exportations (notamment la suppression des protections non tarifaires), la promotion des investissements, l'amélioration de l'environnement institutionnel et technique des entreprises, l'accélération de la relance industrielle. À propos de la relance industrielle, il s'agissait de la revitalisation de l'activité économique (notamment les investissements), l'atténuation des disparités de développement industriel dans les régions, la valorisation des capacités locales et la promotion d'industries nouvelles. La stratégie adoptée s'articule autour de deux approches. La première consistait à faire une analyse sectorielle dans le but de définir les filières porteuses de forte valeur ajoutée (pêche, coton-textile, horticole, céréales, élevage et produits dérivés, arachide, canne à sucre, machinisme et outils agricoles, phosphates, emballage, mécanique et pièces de rechange). Pour avoir plus d'efficacité, le développement et la promotion de ces filières sont adaptés à chacune d'elles. La seconde approche consistait à définir des politiques d'accompagnement de la première approche. Ainsi, il consistait à l'amélioration de l'environnement des secteurs productifs (facteurs techniques de production, fiscalité, promotion des exportations, législation sociale) et la politique d'accompagnement axée sur les entreprises productives (promotion des investissements, aide à la restructuration, recherche et développement technologique, normalisation et contrôle de qualité).

Cependant, les actions menées avec cette nouvelle politique n'ont pas abouti à de meilleurs résultats. La production industrielle a baissé sur la période de mise en œuvre de la politique industrielle. Le taux de croissance de la production industrielle est passé de 9% à 4% entre 1986 et 1999 ; la production industrielle a connu des baisses en 1991 (-3%) et 1993 (-8%). À cela s'ajoutaient les pertes d'emploi et la fermeture de certaines usines. Par conséquent, le Sénégal a décidé de mener une politique de redéploiement industriel du secteur industriel dans les années 2000.

### 3. La Politique de Redéploiement Industriel (PRI)

Cette politique industrielle élaborée en 2004 a comme objectif la mise à niveau des entreprises industrielles et le développement endogène. La mise à niveau consiste à élever le degré de performance des entreprises industrielles. Elle renforcera la compétitivité de l'industrie sénégalaise par une amélioration de la capacité concurrentielle des entreprises industrielles face à l'ouverture économique, un accroissement des compétences techniques et des institutions d'appui (en termes de gestion, management et processus de production) et une atteinte des normes standards internationales (en termes de compétitivité, de productivité du travail, de

qualité et de protection de l'environnement). Le développement industriel endogène quant à lui concerne la création de Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), l'implantation équilibrée des entreprises industrielles dans le territoire national et la valorisation des ressources nationales en vue d'une dynamique. D'après la direction de l'industrie au Sénégal, la stratégie de la PRI s'articule autour des axes ci-après : l'identification des besoins de mise à niveau ; l'élaboration et la réalisation de programmes de mise à niveau ; le suivi et l'évaluation des programmes de mise à niveau ; le développement d'une capacité interne de production faisant de l'industrie de la transformation des ressources (agricoles, pastorales, halieutiques et minières) le principal levier du redéploiement industriel national ; la réalisation de pôles régionaux de redéploiement industriel ; le développement de synergies entre le secteur artisanal et le secteur industriel en vue de constituer une force économique capable d'accélérer la croissance ; le renforcement des aptitudes industrielles nationales en diffusant l'esprit entrepreneurial et en encourageant l'innovation technologique et la propriété industrielle ; l'élaboration d'un schéma directeur de redéploiement industriel.

Un dispositif de soutien est prévu pour cette PRI : la mise en place d'un comité de pilotage et d'impulsion, la création d'un environnement technique et réglementaire, le renforcement des capacités des institutions, la promotion de la recherche, l'organisation du financement nécessaire à la mise en œuvre de la politique industrielle. Toutefois, la PRI est confrontée à la modification de l'environnement des entreprises à cause du processus d'intégration de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette union a initié une politique industrielle commune.

#### 4. La politique Industrielle Commune (PIC) de l'UEMOA

Les pays de l'UEMOA ont adopté en décembre 1999 une Politique Industrielle Commune (PIC) pour le besoin de la restructuration des unités industrielles, la promotion d'un tissu industriel coordonné, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le développement industriel durable. Les objectifs fixés dans l'acte additionnel portant adoption de la politique industrielle sont définis de la manière suivante :

- assurer et consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union ;
- accélérer l'adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels en cours ;
- préserver et développer les capacités d'exportation des États membres, dans le cadre des nouvelles données du commerce mondial ;

- encourager la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative privée, la création et le développement des entreprises, en particulier des PME/PMI ;
- favoriser la construction au sein de l'Union d'un tissu industriel fortement intégré en s'appuyant notamment sur les PME/PMI ;
- favoriser la diversification et la densification du tissu industriel de l'Union.

Cette politique industrielle commune a trois principes : la concurrence, la solidarité et la coopération des pays de l'Union. Elle contribue à l'insertion des économies des membres au processus de mondialisation en donnant naissance à un Tarif Extérieur Commun (TEC) et à une Politique Commerciale Commune (PCC). Ce même type de politique industrielle est initié au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il s'agit de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO) élaborée en 2007. Ce qui pousse à analyser les effets des politiques industrielles mondiales sur le secteur industriel sénégalais.

## 5. Les politiques industrielles mondiales

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a pour mission de réduire la pauvreté à travers le développement de l'industrie dans le monde. Les objectifs fixés par cette organisation sont le renforcement des capacités des pays en développement pour accroître leur productivité et leur compétitivité sur les marchés mondiaux et la mise à niveau des entreprises industrielles aux normes standards internationales. C'est à ce titre que l'ONUDI est en collaboration et en partenariat avec des structures et programmes telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (en anglais FAO), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), la Commission Européenne (CE), l'Organisation Internationale de Normalisation (en anglais ISO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal. Dans le rapport sur le développement industriel publié en 2013, les politiques industrielles de l'ONUDI sont centrées sur le changement structurel. L'industrialisation devant générer des emplois passera selon l'ONUDI par une coopération internationale. Cela n'enlève en rien au fait que « chaque pays doit suivre sa propre voie d'apprentissage en combinant l'expérimentation en matière de politique industrielle avec une évaluation d'impact rigoureuse pour générer une base de constatations factuelles permettant de déterminer les mesures de politique industrielle qui fonctionnent ».

Les principaux instruments de politiques industrielles mondiales sont les incitations budgétaires, le marché financier fonctionnel assurant la promotion des investissements et la stimulation de l'activité économique par l'État. Le Sénégal a bénéficié quant à lui, d'un Programme Intégré (en deux phases) de la part de l'ONUDI (avec comme bailleurs Agence Française de Développement, PNUD, Autriche, Union européenne, Luxembourg,...). La seconde phase (de 2004 à 2008) a visé la mise à niveau des industriels ainsi que les micros et petites entreprises (MPE).